Dernière Heure

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Service spécial du Moniteur d'Issoire

Nouvelles de Pékin

On a maintenant quelques nouvelles précises sur les événements qui se sont deroulés à Pékin.

Les légations étaient à bout de ressources et ce n'est que grâce à l'arrivée des troupes internationales que les Européens ont eu la vie sauve.

Complicité de l'impératrice de Chine

Il est établi que l'impératrice de Chine a été complice de tout ce qui s'est passé à Pekin ; les Boxers mêlés aux soldats réguliers n'ont agi que par ses ordres.

Le Tsar à Paris

On donne comme probable l'arrivée du Tsar à Paris pour le milieu de septembre.

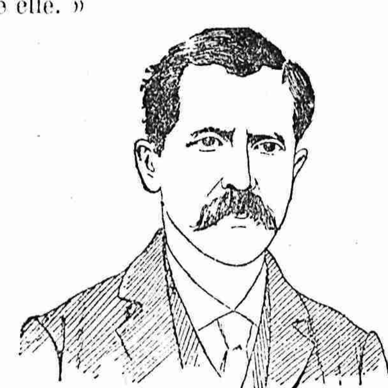
Le lieutenant-colonel Marchand

Le lieutenant-colonel Marchand est désigné pour servir dans l'état-major du corps expéditionnaire de Chine.

DISPARUE

C'est de Sarlat (Dordogne) que nous arrive cette nouvelle que nous trouvons dans une lettre de M. Manus Firmin demeurant rue Gaubert. Il nous annonce une disparition qui le met au comble de la joie.

« Depuis longtemps, écrit-il, je souffrais cruellement d'une sciatique qui me torturait nuit et jour. Je ne puis dire qu'une chose, c'est que j'ai employé les Pilules Pink et qu'après quelques boîtes, ma sciatique a disparu comme par enchantement. Vous pouvez le publier, car cette maladie est tellement douloureuse que je crois qu'il est utile de faire connaître un médicament si efficace contre elle. »



M. Marius Firmin, d'après une photographie.

La sciatique est, en effet, une affection des plus torturantes, des crises aiguës font de l'homme le plus fort un être incapable de se mouvoir. Ses symptômes sont connus et ses manifestations tellement douloureuses que ceux qui en sont atteints sont bien à plaindre. C'est une névralgie qui affecte spécialement le nerf sciatique et la douleur parcourt la cuisse et la jambe dans toute leur longueur ; le sommeil, la marche deviennent impossibles provoquant des douleurs terribles, et petit à petit le corps fatigué par la souffrance, par l'appauvrissement du sang et surtout, dans ce cas, par la faiblesse des nerfs, est annéanti, Les Pilules Pink, le meilleur tonique des nerfs, sont le seul remède qui ait donné des résultat complets ainsi, du reste que dans l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les névralgies, les rhumatismes, et chez les enfants le rachitisme et la Danse de Saint-Guy. Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal pour la France, M. Gablin et Cie, Cité Trévise Paris, 3 fr. 50 la boîte, et 17 fr. 50 par 6 boîtes franco contre mandat poste.

Exposition de Versailles

A l'occasion des grandes fêtes de Versailles, une Exposition des Produits-Échantillons du Commerce, de l'Agriculture, de l'Industrie et des Arts s'ouvrira dans cette ville le 25 Août et sera close le 5 Décembre 1900.

Des prix qui consisteront en diplômes seront décernés par un Jury aux produits exposés et selon leur mérite.

On est prié, pour recevoir les documents et renseignements, de s'adresser au siège de l'Administration à PARIS, 25, *Avenue Gambetta*.

Hygiène pratique.

Nous avons signalé déjà les services que peut rendre *l'eau de Javel pour la désinfection.* On nous demande le mode d'emploi ; le voici : préparer l'eau de javel à 2° décolorants (en mettant, par exemple, 19 litres d'eau avec un litre d'extrait de javel à 40° décolorants) laver largement les objets à traiter, laisser imbiber quelques minutes, rincer ensuite à l'eau pure.

C'est le procédé mis en usage par les Compagnies de chemins de fer (P. L. M., Orléans, Est...) pour la désinfection des wagons, en vue de prévenir la propagation des maladies contagieuses.

Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée.

BAINS DE MER

Billets d'aller et retour de 33 jours

1° BILLET INDIVIDUELS

Il est délivré du 1er juin au 15 septembre des billets d'aller et retour de bains de mer de 1re, 2e et 3e classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires suivantes :

Agay, Aigues-Morte, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Golfe Juan-Vallauris, Hyères, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Saint-Raphaël-Valescure, Toulon, Villefranche-sur-Mer.

Ces billets sont émis dans toutes les gares du réseau P. L. M. et doivent comporter un parcours minimum de 300 kilomètres aller et retour.

2° BILLETS COLLECTIFS POUR FAMILLES

Il est également délivré du 15 mai au 15 septembre de chaque année, aux familles d'au moins deux personnes, des billets d'aller et retour collectifs de bains de mer de 1re, 2e et 3e classes, pour les stations balnéaires citées plus haut ainsi que pour Cette et Juan-les-Pins. Ces billets émis dans toutes les gares du réseau P. L. M., doivent comporter un parcours simple minimum de 150 kilomètres.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de deux billets simple (pour la première personne) le prix d'un billet simple pour la deuxième personne, la moitié de ce prix pour la troisième et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs. Faire la demande de billets quatre jours au moins avant le départ.

VOYAGES CIRCULAIRES

à coupons combinables sur les réseaux P. L. M. et Est.

Il est délivré, toute l'année, dans toutes les gares P. L, M., des carnets individuels ou de famille, pour effectuer, sur ce réseau et sur celui de l'Est, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes,

Réductions très importantes atteignant, pour les billets de famille, 50 0/0 du tarif général.

Validité : 30 jours jusqu'à 1500 kilomètres ; 45 jours de 1501 à 3000 kilomètres ; 60 jours pour plus de 3000 kilom.

Faculté de deux prolongations moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 pour chacune. Arrêts facultatifs.

N. B. — Les carnets sont constitués par une série de coupons reproduisant l'itinéraire. Chacun des coupons sert de billet pour le parcours correspondant. Cette mesure dispense les voyageurs de passer au guichet avant le départ et leur permet de sortir de la gare sans autre formalité que la remise, à la sortie, du coupon correspondant au parcours effectué.

Pavillon du Champagne

Une attraction les plus remarquées à l'Exposition de 1900, est le Pavillon des Champagnes MERCIER. situé en face de l'Ecole Militaire ; la décoration féérique de ses plates-formes construites avec des bouteilles, éclairées à l'électricité, est d'un effet pittoresque et original.

Un diorama et un cinématographe donnent le spectacle de l'industrie des vins de Champagne.

Les caves MERCIER sont immenses et d'une longueur totale de 17 kilomètres, elles passent pour les plus réputées et les plus grandes de l'univers ; c'est dans les caves des Champagnes MERCIER qui se trouve le fameux tonneau de 200.000 bouteilles, qui a été conduit à l'Exposition de 1889, traîné par 24 bœufs ; ce sont ces caves qui, en 1891, eurent la visite officielle du président CARNOT.

Les Champagnes MERCIER ont obtenu des récompenses dans les principales Expositions du monde : 45 médailles et 22 diplômes d'honneur.

Grâce à la puissance des moyens de production et à un outillage perfectionné, la maison MERCIER peut pratiquer des prix défiant toute concurence, à mérite égal.

Baron d'EUTRY...

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de **Me Aimé FAURE**, docteur en droit avoué à Issoire, sucr de son père

VENTE

par suite de **Saisie Immobilière** DE

BIENS

en nature de

BATIMENTS

d'Habitation et d'Exploitation

Jardin, Terre, Prés et Pâtures

Situés dans les dépendances de la commune de **BAGNOLS**, canton de Latour-d'Auvergne arrondissement d'Issoire département du Puy-de-Dôme

L'adjudication aura lieu le JEUDI VINGT-SEPT SEPTEMBRE mil neuf cent, à neuf heures et demie du matin, en l'audience des criées et des vacations du tribunal civil d'Issoire au palais de justice en ladite ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu : 1° d'un procès-verbal de saisie de Garenne, huissier à Latour en date du trente juin mil neuf cent, visé, enregistré, dénoncé et transcrit ;

2° du cahier des charges dressé pour parvenir à ladite vente et déposé par Me Faure au greffe du tribunal civil d'Issoire ;

3° du jugement de lecture dudit cahier des charges rendu en l'audience des criées du tribunal civil d'Issoire du dix août mil neuf cent en forme.

Et aux requête, poursuites et diligences de 1° Jean CHEZAL ou CHAZAL, employé de commerce ; 2° Marie CHEZAL ou CHAZAL, fille majeure, couturière ; 3° Eugénie CHEZAL ou CHAZAL, aussi célibataire majeure, couturière, et 4° Louise CHEZAL ou CHAZAL, célibataire majeure, couturière demeurant tous à Chanterelle (Cantal), « agissant en « qualité d'héritiers de François « CHEZAL ou CHAZAL, leur père, « en son vivant demeurant à Labro, « commune de Chanterelle. »

Poursuivants ayant Me Aimé Faure, docteur en droit, avoué près le tribunal civil d'Issoire pour leur avoué constitué près ledit tribunal sur les présentes et suites,

d'une part.

Sur et contre : Monsieur Guillaume CHEZAL ou CHAZAL, propriétaire demeurant à Haute Serre, commune de Bagnols. Partie saisie n'ayant pas d'avoué constitué pour occuper pour lui près ledit tribunal sur les présentes et suites,

d'autre part.

Procédé à la vente sur saisie réelle au plus offrant et dernier enchérisseur des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Art. 1er.

Un bâtiment d'habitation et d'exploitation, ensemble le sol sur lequel il repose et les aisances qui en dépendent, appelé Haute-Serre, porté sous le numéro cent quatre-vingt-dix-neuf, de la section M du plan cadastral de la commune de Bagnols, construit en pierres et couvert en chaume ; il a deux ouvertures sur la façade sud-ouest et une porte d'écurie dans le pignon ouest. Ce bâtiment est confiné à tous les aspects par des aisances et par le jardin ci-après saisi.

Art. 2.

Un jardin aussi appelé Haute Serre porté sur le numéro deux cent des mêmes plan et section contenant un are quarante centiares.

Art. 3.

Un pré appelé Chamiénas, compris sous le numéro cent vingt-sept de la même section M, d'une contenance de trente-six ares quarante centiares.

Art. 4.

Une petite terre appelée du même nom, désigné par le numéro cent quarante, des dits plan et section, contenant dix ares trente centiares.

Art. 5.

Un pré, autrefois pâture, d'origine communale, appelé Parlègue ou les Rouillas, faisant partie du numéro deux cent trente-sept, partie des mêmes plan et section, contenant cinquante ares environ, confiné du nord par une pâture à Lachaise d'Haute-Serre, du levant et midi par d'autres pâtures à Lenègre de La Grangeonne et du couchant par François Sautarel d'Haute-Serre.

Art. 6.

Un héritage en nature de prés pâture et terre, porté aux document, cadastraux sous le numéro cent trente-cinq de la section O dudit plan, contenant deux hectares trente ares soixante centiares.

Il est confiné au nord-ouest par Sepchat de la Fressange et les frères Fouillat de Parlègue, au levant par un pré à Ladevie et aux autres aspects par le Grand chemin dit des Anes ; ensemble une petite grange édifiée sur cet héritage mesurant huit mètres de long environ, construite en pierres, chaux et sable, couverte en paille, ayant ses ouvertures au sud-ouest et au sud-est.

Art. 7.

Un héritage d'origine communale, de nature de pré et pâture appelé les Côtes des Anes, comprise sous le numéro vingt-six, partie section O dudit plan, contenant environ un hectare quarante ares, confiné au nord et au levant par des pâtures à Ladevie, au midi par le grand chemin dit des Anes ; au sud-ouest encore Ladevie et au couchant par la pâture de Madœuf de Chatusclat.

Art. 8e et dernter.

Une pâture appelée les Poses, aussi d'origine communale, faisant partie du numéro trente de ladite section O du plan parcellaire de la commune de Bagnols, contenant un hectare trente ares environ, confinée du nord par une pâture à Goigoux de Rozier, du levant encore pâture à Babut de la Pruneyre et aux autres aspects par d'autres pâtures à Ladevie.

LOTISSEMENT et MISES A PRIX

Premier lot.

Le premier lot comprendra les articles un et deux de la désignation, la mise à prix en est fixée à deux cents francs, ci 200 »»

2e Lot.

Le deuxième lot comprendra les articles trois et quatre de la désignation, la mise à prix en est fixée à cent francs, ci 100 »»

3e Lot.

Le troisième lot comprendra l'article cinq de la désignation, la mise à prix en est fixée à vingt francs, ci 20 »»

4e Lot.

Le quatrième lot comprendra l'article six de la désignation, la mise à prix en est fixée à la somme de cinquante francs, ci 50 »»

5e Lot.

Le cinquième lot comprendra l'article sept de la désignation, la mise à prix en est fixée à vingt francs, ci 20 »»

6e Lot.

Le sixième lot comprendra l'article huit de la désignation, la mise à prix en est fixée à vingt francs, ci 20 »»

Enchère en Masse

Après les adjudications partielles des lots qui précèdent, il sera procédé à une tentative d'enchère en masse à la suite de laquelle les adjudications partielles ne deviendront définitives que si l'enchère en masse n'est pas couverte.

Paiement des Frais

Les frais faits pour parvenir à la vente des biens sus-désignés seront payables par les adjudicataires en diminution de leur prix et dans les vingt jours de l'adjudication.

Fait et dressé en l'étude à Issoire, le vingt août mil neuf cent.

Pour extrait conforme,
Signé : **Aimé FAURE,**
avoué.
docteur en droit.

Enregistré à Issoire, le août mil neuf cent, folio , case , Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

1.88. Signé : MORNAC, receveur.

S'adresser pour les renseignements :

1° A Me FAURE, docteur en droit avoué à Issoire, poursuivant la vente ;

2° Au GREFFE du Tribunal civil d'Issoire, où est déposé le cahier des charges.